



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## REDOUBLEMENT DE LA TERMINALE

**Vous êtes élève dans un lycée public ou privé sous contrat, dans l'Académie**

**Après les résultats du Baccalauréat, vous devez transmettre à votre établissement les documents suivants :**

- Une demande de redoublement adressée au Chef d'établissement
- La photocopie des trois bulletins scolaires de l'année 2016-2017
- La copie intégrale du livret de famille pour les élèves mineurs
- Le relevé de notes obtenues à l'examen